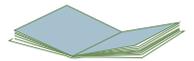


# Un cimetière rural simplifié à Laneuville-au-Bois (Tenneville)



*En milieu rural, comment rationaliser un espace encombré de sépultures, tout en ménageant les familles ? C'est le défi relevé par la Commune de Tenneville dans son petit cimetière de Laneuville-au-Bois, entre village et forêt.*

Après un an d'affichage légal, le Décret "funérailles" prévoit que les sépultures qui n'ont pas fait l'objet d'une demande de prolongation de concession ou qui n'ont pas été remises en état par les ayants droits rentrent en gestion communale. Le gestionnaire public est alors libre d'en déterminer la destination, sous réserve d'une préservation *in situ* au titre de sépulture d'importance historique locale.



Art. L1232 - 2§3 (CDL)  
Art. L1232 - 27 (CDL)

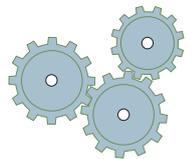
Créé vers 1910 pour répondre au manque de place de l'ancien cimetière (aujourd'hui disparu), le "nouveau" cimetière occupe 20 ares, au bout d'une ruelle plantée de quatre tilleuls. En un peu plus d'un siècle, une moitié de sa surface est densément occupée par de nombreuses et anciennes sépultures de pleine terre, faisant face aux sépultures plus récentes, majoritairement en caveaux.

En 2013, l'abandon d'usage des pesticides, souhaité par le Collège communal, a poussé ce dernier à initier un affichage légal dans le cimetière, ciblant les sépultures les plus anciennes et les moins entretenues.



Au terme d'une année, la plupart des éléments horizontaux ont été démantelés, ne laissant en place que les éléments verticaux. Ainsi remembré, l'espace au sol fut enherbé au moyen d'un mélange de graminées à croissance lente et, localement d'un mélange graminées / fleurs des champs.

Entretemps, la Commune fut retenue parmi les 10 communes "pilotes", chargées d'éprouver les critères des premiers labels "Cimetière-nature", portés depuis 2015 par le Service public de Wallonie : un hôtel à insectes fit son apparition dans une zone de tonte tardive, les abords du cimetière furent fleuris. Ces aspects s'ajoutaient au tri des déchets, déjà existant.



Enfin, la Commune a pris à sa charge le remplacement d'un alignement d'épicéas qui fermait le cimetière, sur un terrain privé, pour le remplacer par un mélange d'arbustes indigènes, et a planté au pied du mur de clôture un cordon d'Heuchères pour fleurir l'entrée du site.

**Les +** Portée par le Collège, à l'initiative de l'échevin de l'environnement, la mutation de ce petit cimetière n'était pas gagnée d'avance, dans l'esprit des citoyens. Pourtant, à de rares exceptions près, tous les visiteurs saluent aujourd'hui la paix qui se dégage de l'endroit, autrefois bien lugubre.



Cela démontre une fois de plus que l'implication du corps politique est décisive, au-delà du bon sens et de la simplicité des options retenues.

Par ailleurs, le maintien des éléments verticaux des sépultures n'ayant pas d'importance historique, mais auxquelles les citoyens de souche sont encore attachés,

**Les -** Au départ d'un élan audacieux, le projet n'a pas été complètement abouti ; une partie de l'allée centrale a été temporairement maintenue en graviers, dénaturant quelque peu la qualité du programme général. Cette imperfection a été corrigée en 2018.

En outre, il manque à ce cimetière des éléments exigés par le Décret "funérailles de 2009-2014, tels qu'une aire de dispersion ou des sépultures à incinération. L'argument de la faible demande ne saurait être invoqué, en l'absence d'une offre ici encore inexistante (ou ailleurs, de faible qualité), mais cet aspect peut encore aisément être corrigé à Laneuville-au-bois.

**Auteur de projet :** Commune de TennevilleDSC03267.JPG

**Végétal présent :** Semis de pelouse fleurie, Semis de prairie fleurie, Heuchères, Sedum.

**Coût total du projet :** 2.284 € (haie) + 285 € (hôtel à insectes) + 530 € (semis) + 160 € (tapis de Sedum ; plants d'Heuchères reçus = 3159 euros (hors main d'oeuvre).

**Subsides accordés :** 1230 € (Semaine de l'arbre pour la haie) et 160 € (Plan Maya pour les Sedums) = 1390 euros.